

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2016

PACTE DE SÉCURITÉ EUROPÉEN - (N° 4268)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL7

présenté par

Mme Karamanli, rapporteure et M. Pueyo, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

Rédiger ainsi l'alinéa 7 :

« Vu l'initiative franco-allemande sur les enjeux clés de la coopération européenne dans le domaine de la sécurité intérieure du 23 août 2016, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.